



Système Charlemagne

Domaines de valeurs Déclarations FGJ, FGA, FP et Adresse

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Version 1.0

Document mis à jour le 2018-06-20

RL050209

**Éducation
et Enseignement
supérieur**

Québec 

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Les modifications apportées depuis la dernière version sont **surlignées** et le texte enlevé est raturé (exemple : ~~texte~~).

Version	Date	Modifications
1.0	2018-06-20	❖ Section 2 Domaines de valeurs ▪ Ajout de la nouvelle année scolaire aux données concernées. ▪ Modifications des codes d'exemption au paiement des droits de scolarité qui découlent du projet de loi 144 : - o Ajouts de codes d'exemption au paiement des droits de scolarité. - o Retrait d'un code d'exemption au paiement des droits de scolarité. - o Modification des noms et des descriptions des codes d'exemption au paiement des droits de scolarité. ▪ Ajout d'un nouveau motif de fin de fréquentation pour la FGA. ▪ Modification du nom d'un motif de fin de fréquentation. ▪ Ajout d'un nouveau type de programme particulier.

Table des matières

1.	INTRODUCTION.....	1
2.	DOMAINES DE VALEURS	2

1. INTRODUCTION

Ce document est destiné aux organismes scolaires des réseaux public, privé et gouvernemental qui ont à transmettre au Ministère une déclaration de l'effectif scolaire.

Pour certains des renseignements demandés, autant en formation générale des jeunes et des adultes qu'en formation professionnelle, la liste des valeurs autorisées se révèle assez volumineuse. C'est pourquoi ces valeurs se retrouvent au présent document.

2. DOMAINES DE VALEURS

Domaine	Valeur	Signification	Description
Année de l'épreuve	2008	2008	
	2009	2009	
	2010	2010	
	2011	2011	
	2012	2012	
	2013	2013	
	2014	2014	
	2015	2015	
	2016	2016	
	2017	2017	
	2018	2018	
	2019	2019	
Année d'obtention du résultat	2007	2007	
	2008	2008	
	2009	2009	
	2010	2010	
	2011	2011	
	2012	2012	
	2013	2013	
	2014	2014	
	2015	2015	
	2016	2016	
	2017	2017	
	2018	2018	
Année scolaire	20072008	2007-2008	
	20082009	2008-2009	
	20092010	2009-2010	
	20102011	2010-2011	
	20112012	2011-2012	
	20122013	2012-2013	
	20132014	2013-2014	
	20142015	2014-2015	
	20152016	2015-2016	
	20162017	2016-2017	
	20172018	2017-2018	
	20182019	20182019	
Autres mesures	01	Immersion	
	04	Préscolaire 4 ans demi-journée	Éducation préscolaire 4 ans (de 144 à 180 demi-journées par année).
	05	Animation passe-partout	
	06	Préscolaire multiâge	Éducation préscolaire 4 ans pour des enfants de 4 ans avec des enfants de 5 ans dans un groupe multiâge.
	07	Scolarisation à domicile (selon l'article 15.4 de la L.I.P.)	Indique que l'enfant reçoit à la maison un enseignement et y vit une expérience éducative, qui d'après une évaluation faite par la commission scolaire ou à sa demande, sont équivalents à ce qui est dispensé ou vécu à l'école. Ce faisant, cet enfant est dispensé de l'obligation de fréquenter une école.
	08	Préscolaire 4 ans temps plein	
	10	Pas de services SAF	SAF - Élève qui n'a pas besoin de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français.
	11	Soutien d'appoint en français	SAF - Soutien linguistique en français.
	12	Concomitance FP et FGA intégrée	Indique que l'élève est inscrit dans un projet particulier de concomitance en FP et FGA.
	13	Petits groupes	La notion de petits groupes concerne les commissions scolaires qui n'ont pas suffisamment d'élèves pour constituer des groupes complets.

Domaine	Valeur	Signification	Description
	22	SAF - Classe ordinaire	SAF - Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français en classe ordinaire.
	23	SAF - Classe d'accueil	SAF - Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français en classe d'accueil.
	32	SAF - Cl. ord. - Grand retard	SAF - Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français en classe ordinaire, élève en situation de grand retard scolaire.
	33	SAF - Cl. acc. - Grand retard	SAF - Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français en classe d'accueil, élève en situation de grand retard scolaire.
	34	SAF - Cl. uniq. - Grand retard	SAF - Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français, en classe d'accueil composée uniquement d'élèves en situation de grand retard scolaire.
Catégorie EHDA	14	Troubles graves de comportement	
	23	Déficiência intellectuelle profonde	
	24	Déficiência intellectuelle moyenne à sévère	
	33	Déficiência motrice légère ou organ.	
	34	Déficiência langagière	
	36	Déficiência motrice grave	
	42	Déficiência visuelle	
	44	Déficiência auditive	
	50	Troubles envahissants du développement	
	53	Troub. Relevant psychopathol.	
Catégorie de programme particulier	98	Déf. Int. Lég. Reconnue hand.	
	99	Déficiência atypique	
	01	Enrichissement en sport	
	02	Enrichissement en art	
	03	Enrichissement en langue	
	04	Enrichissement en sciences	
	05	Enrichissement en informatique	
	06	Enrichissement multivolets	
	08	Programme international	
	10	Programme de sport-études	
Classe	11	Programme en arts-études	
	13	Préparation à la formation professionnelle	Parcours 05 ou 06, au secondaire et au réseau public seulement.
	3	3 ^e	Troisième année du secondaire.
	4	4 ^e	Quatrième année du secondaire ou maternelle 4 ans dans le cas de l'éducation préscolaire.
	5	5 ^e	Cinquième année du secondaire ou maternelle 5 ans dans le cas de l'éducation préscolaire.
	7	7 ^e	Valeur d'exception jusqu'en 2008-2009 inclusivement.
	8	8 ^e	Valeur d'exception jusqu'en 2008-2009 inclusivement.
	11	CC/RP - Né ou adopté au Qc	La valeur 11 est incluse dans le bloc A (Résident du Québec (article 3 de la LIP)). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	12	CC/RP - Parent-répondant réside au Qc	La valeur 12 est incluse dans le bloc A (Résident du Québec (article 3 de la LIP)). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	13	CC/RP - Décès parent-répondant au Qc	La valeur 13 est incluse dans le bloc A (Résident du Québec (article 3 de la LIP)). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
Code d'exemption au paiement des droits de scolarité	14	CC/RP - Parent-répondant quitte Qc	La valeur 14 est incluse dans le bloc A (Résident du Québec (article 3 de la LIP)). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.

Domaine	Valeur	Signification	Description
	15	CC/RP - Réside au Qc depuis 12 mois	La valeur 15 est incluse dans le bloc A (Résident du Québec (article 3 de la LIP)). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	16	CC/RP - Titulaire CSQ	La valeur 16 est incluse dans le bloc A (Résident du Québec (article 3 de la LIP)). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	17	CC/RP - Réside au Qc depuis 3 mois	La valeur 17 est incluse dans le bloc A (Résident du Québec (article 3 de la LIP)). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	18	CC/RP - Résidence 3 sur 5 ans au Qc	La valeur 18 est incluse dans le bloc A (Résident du Québec (article 3 de la LIP)). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	19	CC/RP - Conjoint résident du Qc	La valeur 19 est incluse dans le bloc A (Résident du Québec (article 3 de la LIP)). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	20	Autorité parentale demeure de façon habituelle au Qc	La valeur 20 est incluse dans le bloc B (Titulaire de l'autorité parentale demeure de façon habituelle au Québec (article 3.1 de la LIP)). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	30	Lettre du Protocole Personne autorisée par le protocole du Gouvernement du Québec	La valeur 30 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	31	FGA - titulaire permis trav. Qc FGA - Titulaire du permis de travail - Francisation	La valeur 31 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	32	Enf./conj. titulaire visé à 31 Enfant et conjoint du titulaire d'un permis de travail au Québec	La valeur 32 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	33	Titul./enf. permis séj. temp. Titulaire / enfant du permis de séjour temporaire	La valeur 33 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	34	Enf. du titul. permis étud. Qc Enfant du titulaire du permis d'études au Québec	La valeur 34 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	35	FGJ - Programme d'échange scolaire	La valeur 35 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	36	Entente gouv. Québec/État Ressortissant d'un État avec lequel le Québec a signé une entente en vue de l'exemption de la contribution financière	La valeur 36 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	37	FGJ - Demandeur d'asile	La valeur 37 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	38	FGA - Demandeur d'asile	La valeur 38 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	39	Demande RP au Canada - Catégorie regroupement familial, cas humanitaire ou membre de la famille d'un réfugié - CSQ	La valeur 39 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.

Domaine	Valeur	Signification	Description
	40	Réfugié reconnu CSQ	La valeur 40 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	41	FGJ - CC/RP réside Qc-pension	Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	42	FGA - CC/RP réside au Qc	La valeur 42 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	43	FP-Quota Educ. Internation. FP - Quota Éducation internationale	La valeur 43 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	44	FP-Bourse Educ. Internation. FP - Bourse Éducation internationale	La valeur 44 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	45	FGJ - Enfant à charge - Demandeur d'asile	La valeur 45 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	46	FGJ - Enfant à charge d'un réfugié	La valeur 46 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	47	Enf. titul. permis trav. Échu FGJ – Enfant à charge d'un titulaire de permis de travail échu depuis moins d'un an	La valeur 47 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	48	Enf. titul. permis étud. Échu FGJ – Enfant à charge d'un titulaire de permis d'études échu depuis moins d'un an	La valeur 48 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	49	Enf. Protection de la jeunesse FGJ – Mineur placé sur le territoire d'une commission scolaire selon l'article 204 de la LIP	La valeur 49 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	50	Citoyen canadien ou résident permanent ou enfant de celui-ci qui réside en pensionnat au Québec	La valeur 50 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires).
	51	Citoyen canadien ou résident permanent ou enfant de celui-ci qui demeure de façon habituelle au Qc	La valeur 51 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires).
	60	Continuité de formation	Le groupe « Cause humanitaire » comprend les valeurs 60 à 62.
	61	FGA - Centre de détention	La valeur 61 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	62	Autorisation Pouvoir d'exemption du ministre	La valeur 62 est incluse dans le bloc D (Pouvoirs d'exemption). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	63	Pouvoir d'exemption de la commission scolaire	La valeur 63 est incluse dans le bloc D (Pouvoirs d'exemption).
	70	FP - Citoyen canadien réside au Qc	La valeur 70 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.
	71	FP - Résident permanent réside au Qc	La valeur 71 est incluse dans le bloc C (Règlement ou critères d'exemption des règles budgétaires). Le groupe « Résident du Québec » comprend les valeurs 11 à 19.

Domaine	Valeur	Signification	Description
Code d'admissibilité exceptionnelle	01	Faible densité de la population	C'est le cas d'un enfant de 4 ans dont l'admission hâtive est nécessaire pour lui assurer une forme d'appartenance à un groupe d'enfants, compte tenu de la difficulté d'organiser, pour l'année scolaire suivante, une classe d'éducation préscolaire dans l'école qu'il devrait fréquenter à l'enseignement primaire.
	02	Affectation temporaire	L'enfant de 4 ans ou de 5 ans est domicilié ailleurs qu'au Québec, mais y réside temporairement en raison de l'affectation de l'un de ses parents au Québec pour une période maximale de trois ans, et son admission permettrait, quant à sa scolarisation, d'établir une correspondance au regard du système d'enseignement du lieu de son domicile.
	03	Poursuite de la scolarité	L'enfant de 4 ans ou de 5 ans, lorsqu'il n'était pas domicilié au Québec, a commencé ou terminé, dans un système d'enseignement autre que celui du Québec, une formation à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire.
	04	Situation familiale	L'enfant de 4 ans vit une situation familiale ou sociale qui, en raison de circonstances ou de faits particuliers, justifie que son admission soit devancée.
	05	Moins de douze mois de différence d'âge entre deux enfants de la même famille	L'enfant de 4 ans a un frère, ou une sœur, nés moins de douze mois après lui, de sorte que les deux enfants sont admissibles la même année dans un établissement scolaire.
	06	Déficiences graves	L'enfant de 4 ans présente des déficiences intellectuelles ou physiques graves ou des perturbations socio-affectives marquées et relève de la compétence d'une commission scolaire non inscrite dans la liste des commissions scolaires établie en vertu du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.
	07	Aptitudes particulières	L'enfant de 4 ans ou de 5 ans est jugé apte à commencer l'éducation préscolaire ou la première année du primaire parce qu'il se démarque de façon nette de la moyenne sur les plans intellectuel, social, affectif et psychomoteur.
	08	Passage précoce au primaire	Est admis à l'enseignement primaire un enfant de 5 ans fréquentant l'éducation préscolaire qui montre des capacités exceptionnelles et possède les acquis suffisants.
	09	Reprise	Un enfant de 6 ans recommence la classe d'éducation préscolaire 5 ans.
	10	Entrée tardive	L'enfant de 6 ans est inscrit à l'éducation préscolaire 5 ans.
Code de cours		Code de cours	Selon la liste des codes de cours du cadre pédagogique du système Charlemagne.
Code de province ou de territoire du Canada		Voir « Code de pays ».	
Code de jumelage	JU	Jumelé	
	NJ	Non jumelé	
	SO	Sans objet	
Code de la langue maternelle		Voir « Langue »	
Code de la langue parlée à la maison		Voir « Langue »	
Code de langue PELO		Voir « Langue »	
Code de municipalité		Identifiant numérique unique des municipalités, des territoires amérindiens (réserves indiennes et établissements amérindiens) et des territoires non organisés du Québec	Voir la liste des codes de municipalité .
Code de programme		Code de programme d'étude	Selon la liste des codes de programme au cadre pédagogique du système Charlemagne.

Domaine	Valeur	Signification	Description
Code de transaction	CRE	Création	
	MOD	Modification	
	SUP	Suppression	
Code du lieu de naissance de la mère		Voir « Code de pays ».	
Code du lieu de naissance du père		Voir « Code de pays ».	
Code de pays		Identifiant numérique pour chacun des pays ainsi que pour chaque province ou territoire du Canada.	Voir la liste des codes de pays et province ou territoire du Canada sous la forme d'un fichier Excel. Ce fichier Excel accessible sur le site Ariane permet de trier les codes selon les besoins.
Code du service d'enseignement		Voir « Service d'enseignement FGA »	
Code postal			Voir le fichier fourni par Postes Canada.
Code postal de la résidence		Voir « Code postal »	
Condition d'admission	01	Respect du système	Respect des conditions d'admission constaté par le système.
	03	TDG et préalables non détectables	Test de développement général (TDG) et les préalables spécifiques non détectables.
	04	Mention CFMS et unités requises	Inscrit à un DEP et a obtenu une certification à un métier semi-spécialisé de même que les unités requises pour les matières de base.
	05	Études supérieures	Études supérieures (collégial ou universitaire).
	06	Matières de 3 ^e secondaire	Matières de base de 3 ^e secondaire (9 ^e année).
	07	Matières de 4 ^e secondaire	Matières de base de 4 ^e secondaire (10 ^{ème} année).
	08	Matières de 5 ^e secondaire	Matières de base de 5 ^e secondaire (11 ^{ème} année).
	09	Équivalent de 3 ^e secondaire	Équivalent de 3 ^e secondaire émis par le ministère responsable de l'Immigration.
	10	Équivalent de 4 ^e secondaire	Équivalent de 4 ^e secondaire émis par le ministère responsable de l'Immigration.
	11	Équivalent de 5 ^e secondaire	Équivalent de 5 ^e secondaire émis par le ministère responsable de l'Immigration.
	12	Attest. Équiv. Émise Canada	Attestation d'équivalence émise au Canada.
	14	DEP hors Québec	Diplôme d'études professionnelles équivalent délivré à l'extérieur du Québec.
	15	DEP préalable	
	16	Expérience/acquis équivalents	Expérience ou acquis jugés équivalents
	17	Situation exceptionnelle	Situation exceptionnelle à autoriser.
	18	Hors programme	
	19	Lancement et/ou gestion d'entreprise	Programme de lancement d'entreprise
	20	Métier semi-spécialisé	Programme de gestion d'une entreprise spécialisée dans la construction. <i>Valeur utilisée avant 2008-2009.</i>
	21	Reconnaissance des acquis	
	22	Unités requises en concomitance	Unités requises à obtenir en concomitance.
	23	TDG + Préalables en concomitance	TDG et préalables spécifiques à obtenir en concomitance.
	24	Compétences à la carte	
	25	Formation d'appoint, infirmière ou infirmier auxiliaire	Pour l'élève admis à la Formation d'appoint, infirmière ou infirmier auxiliaire à la suite d'une prescription de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.
	26	Élève inscrit à une AEP	Pour toutes déclarations d'élèves suivant des programmes menant à une Attestation d'études professionnelle (AEP).
	27	Concomitance FP/FG en 3e sec.	Pour l'élève en concomitance où la fréquentation en formation générale lui servira à aller chercher les préalables spécifiques du programme qui sont de troisième secondaire.
Cycle d'enseignement	1	Premier cycle	
	2	Deuxième cycle	

Domaine	Valeur	Signification	Description
	3	Troisième cycle	
Élément de déclaration	APD	Aide pension/déplacement	
	COU	Cours	
	DCL	Ensemble de la déclaration	
	SAF	Soutien apprentissage français	
	SRG	Services de garde	
	TRS	Transport scolaire	
Format de l'adresse	CA	Canada	
	IN	International	
	QC	Québec	
	US	Américaine	
Format de la diffusion électronique des rapports	P	PDF	
	X	XML	
	A	ASCII	
Indicateur de gratuité scolaire	O	Oui	
	N	Non	
Indicateur de plan d'intervention	O	Oui	
	N	Non	
Indicateur de réussite de la règle	O	Oui	
	N	Non	
Indicateur de réussite de sanction	O	Oui	
	N	Non	
Indicateur de réussite des conditions d'admission	O	Oui	
	N	Non	
	X	Non applicable	
Indicateur élève pensionnaire	O	Oui	
	N	Non	
Langue	001	Français	
	002	Anglais	
	003	Amérindien, Inuktitut, Eskimo ou Eskimau	
	004	Italien	Langue PELO
	005	Grec	Langue PELO
	006	Allemand	Langue PELO
	007	Polonais	
	008	Hébreu	Langue PELO
	009	Espagnol	Langue PELO
	010	Portugais	Langue PELO
	011	Arabe	Langue PELO
	012	Créole	Langue PELO
	013	Chinois	
	014	Vietnamien	Langue PELO
	015	Khmer ou Cambodgien	Langue PELO
	016	Lao ou Laotien	Langue PELO
	017	Thaï	
	018	Turc	Langue PELO
	019	Yiddish	
	020	Tamoul ou Tamil	Langue PELO
	021	Acadien	
	022	Cri	
	023	Malécite	
	024	Micmac	
	025	Innu	
	026	Ojibwa	
	027	Pied-noir	
	028	Chilcotin	
	029	Chipewyan	
	030	Esclave	
	031	Flanc-de-chien	
	032	Kaska	
	033	Kutchin	
	034	Peau-de-lièvre	

Domaine	Valeur	Signification	Description
	035	Porteur	
	036	Tahltan	
	037	Tutchone	
	038	Yellowknife	
	039	Dakota	
	040	Haïda	
	041	Kutenai	
	042	Mohawk	
	043	Salish	
	044	Tlingit	
	045	Tsimshiam	
	046	Wakashane	
	047	Danois	
	048	Islandais	
	049	Norvégien	
	050	Suédois	
	051	Albanais	
	052	Biélorusse	
	053	Bulgare	Langue PELO
	054	Croate	
	055	Macédonien	
	056	Russe	Langue PELO
	057	Serbe	
	058	Serbo-croate	
	059	Slovaque	
	060	Slovène	
	061	Tchèque	
	062	Ukrainien	
	063	Arménien	Langue PELO
	064	Basque	
	065	Breton	
	066	Catalan	
	067	Écossais	
	068	Estonien	
	069	Finnois	
	070	Flamand	
	071	Frison	
	072	Gaélique	
	073	Gallois	
	074	Géorgien	
	075	Groenlandais ou Faroésien	
	076	Hongrois	
	077	Irlandais	
	078	Lapon	
	079	Lette, Letton ou Lettonien	
	080	Lithuanien ou Lituanien	
	081	Luxembourgeois	
	082	Maltais	
	083	Moldave	
	084	Néerlandais ou Hollandais	
	085	Occitan	
	086	Romanche	
	087	Roumain	
	088	Amharique	
	089	Assyrien	
	090	Baluchi	
	091	Judéo-berbère	
	092	Copte	
	093	Dari	
	094	Galla	
	095	Kabyle	
	096	Kurde	
	097	Pachto, Pashto ou Pushtu	
	098	Persan, Farsi, Iranien ou Zend	

Domaine	Valeur	Signification	Description
	099	Syriaque	
	100	Tadjik	
	101	Tamazight	
	102	Tigrinia	
	103	Touareg, Imuhag ou Imusag	
	104	Aymara	
	105	Guarani	
	106	Maya	
	107	Nahuatl	
	108	Navaho	
	109	Papiamentu	
	110	Quechua	
	111	Assamais	
	112	Baloutchi	
	113	Bengali	Langue PELO
	114	Singhalais	
	115	Gujarati	Langue PELO
	116	Hindi	Langue PELO
	117	Kasmiri, Kashmiri ou Cachemiri	
	118	Marathe	
	119	Népalais	
	120	Oriya	
	121	Ourdou ou Urdu	Langue PELO
	122	Pendjabi	Langue PELO
	123	Santali	
	124	Sindhi	
	125	Tsigane ou Romani	
	126	Abkhaze	
	127	Adyguéen	
	128	Azéri	
	129	Bachkir	
	130	Birman	
	131	Coréen	
	132	Dzongkha	
	133	Japonais	
	134	Kabarde	
	135	Karen	
	136	Kazakh ou Kazak	
	137	Kirghiz	
	138	Yi	
	139	Miao-Yao	
	140	Mongol	
	141	Munda	
	142	Ouïgour	
	143	Taiwannais	
	144	Tatar	
	145	Tibétain ou Jonkha	
	146	Toungouze	
	147	Turkmène	
	148	Uzbek ou Ouzbek	
	149	Brahui	
	150	Kannada	
	151	Malayalam	
	152	Télougou	
	153	Batak	
	154	Bikol	
	155	Fidjien	
	156	Ilocano	
	157	Indonésien	
	158	Javanais	
	159	Madourais	
	160	Malais	
	161	Malgache	
	162	Maori	

Domaine	Valeur	Signification	Description
	163	Mélanésien	
	164	Motu	
	165	Papou	
	166	Samoan	
	167	Tagalog/filipino	Langue PELO
	168	Visayan	
	169	Afar	
	170	Afrikaans	
	171	Bambara	
	172	Bantou	
	173	Bateke	
	174	Bembe	
	175	Bochiman	
	176	Bubi	
	177	Efik	
	178	Chichewa	
	179	Crioulo	
	180	Dendi	
	181	Dinka	
	182	Dioula	
	183	Djerma ou Songhai	
	184	Éton	
	185	Éwé	
	186	Ewondo	
	187	Fang	
	188	Fulani	
	189	Haoussa ou Hausa	
	190	Hottentot	
	191	Ibo	
	192	Kamba	
	193	Kanuri	
	194	Kikongo ou Kongo	
	195	Kikuyu	
	196	Kimbundo	
	197	Kinyarwanda	
	198	Kirundi	
	199	Kiswahili	
	200	Krio	
	201	Lingala	
	202	Luganda	
	203	Luo	
	204	Malinké	
	205	Mandigué ou Mandingo	
	206	Mankinka	
	207	Maure ou More	
	208	Mandé	
	209	Mossi ou Mose	
	210	Myène	
	211	Nyanja	
	212	Ouolof ou Wolof	
	213	Peul	
	214	Pidgin	
	215	Pular	
	216	Sango	
	217	Sarakolé	
	218	Sesotho	
	219	Setswana	
	220	Shona	
	221	Sindébélé	
	222	Siswati	
	223	Somali	
	224	Sotho	
	225	Swahili	
	226	Swazi	

Domaine	Valeur	Signification	Description
	227	Tchiluba	
	228	Temné	
	229	Tiv	
	230	Toucouleur	
	231	Tshiluba	
	232	Tswama	
	233	Twi	
	234	Xhosa	
	235	Yoruba ou Yorouba	
	236	Zoulou	
	237	Abenaki	
	238	Algonquin	Langue PELO
	239	Atikamek	
	240	Naskapi	
	241	Huron	
	242	Comorien	
	243	Tahitien	
	244	Tupi	
	245	Bosniaque	
	246	Mandarin	Langue PELO
	999	Autres (depuis 1990-1991)	
Langue d'enseignement		Voir « Statut linguistique »	
Langue de sanction DES	AN	Anglais	
	CR	Cri	
	FR	Français	
	IN	Inuktitut	
	NA	Naskapi	
Langue intensive	001	Français	
	002	Anglais	
	004	Italien	
	006	Allemand	
	009	Espagnol	
Lieu de naissance		Voir « Code de pays ».	
Modèle d'enseignement intensif de la langue	01	5 mois/5 mois (sept. à janv.)	
	02	5 mois/5 mois (févr. à juin)	
	03	3 jours - 2 jours / 2 j - 3 j	
	04	5 demi-journées	
	05	2 jours / 2 jours	
	06	1 jour / 1 jour	
	07	1 semaine / 1 semaine	
	08	1 cycle / 1 cycle	
	09	1 mois / 1 mois	
	10	2 semaines / 2 semaines	
	11	3 heures / 3 heures	
	12	90 jours / 90 jours	
	13	4 jours - 1 jour / 1 j - 4 j	
	14	2 ½ jours / 2 ½ jours	
	99	Autre modèle d'enseignement	
Motif de fin de fréquentation	01	Abandon	Pour les descriptions, se référer aux guides de déclaration selon la clientèle en question.
	02	Changement d'organisme scolaire	
	03	Changement de service d'enseignement	
	04	Changement de secteur d'enseignement ou de secteur de formation	
	05	Décès	
	06	Déménagement hors Québec	
	09	Fin de la subvention référence d'Emploi-Québec	
	10	Formation en cours	
	11	Raison inconnue	
	12	Accès au marché du travail	
	15	Raison personnelle	

Domaine	Valeur	Signification	Description
	20	Poursuite des études à l'extérieur du Québec	
	22	Critères de réussite satisfaits	
	23	Objectif atteint pour une formation exigée par un employeur, un ordre professionnel ou un organisme	
	24	Programme d'échange	
	25	Dispense de l'obligation de fréquentation	
	26	Expulsion	
	27	Suspension	
	28	Âge maximal de fréquentation atteint	
	29	Changement de programme d'études professionnelles	
	31	Difficultés scolaires	
	32	Abandon AEP	
	33	Fin de la référence du ministère responsable de l'immigration	
Nature du transport scolaire		Voir « Transport scolaire »	
Nombre d'années dans le cycle d'enseignement	0	Année pré-cycle	Ne peut être transmise que si l'organisme y est autorisé.
	1	Première année	
	2	Deuxième année	
	3	Troisième année	
	7	Année de consolidation	Année de consolidation suite à une première année dans un cycle d'enseignement
	8	Année de consolidation	Année de consolidation faisant suite à une deuxième année dans un cycle d'enseignement
	9	Année de consolidation	Année de consolidation faisant suite à une troisième année dans un cycle d'enseignement
Ordre d'enseignement	H	Hors ordre	Il s'agit de l'ordre d'enseignement qui est attribué spécifiquement pour certains cours aux adultes du PPS tel le cours d'insertion sociale.
	M	Préscolaire	
	P	Primaire	
	S	Secondaire	
Parcours	01	Reconnaissance des acquis	
	02	Traditionnel	
	03	Alternance travail-études	
	04	Formation commune	
	05	Formation générale	
	06	Formation générale appliquée	
	07	Formation préparatoire au travail	
	08	Métier semi-spécialisé	
	10	Intégration socioprofessionnelle	
	11	Formation diversifiée	
	12	Formation spécifique	
	13	Soutien pédagogique	
	14	Hors programme	
	17	Formation à distance	
	19	Compétences à la carte	
Programme pour élève ayant une DIM-S ou une DIP	01	Prog d'études adaptés primaire	Programmes d'études adaptés à l'enseignement primaire
	02	PACTE	Programmes d'études adaptés avec compétences transférables essentielles (PACTE)
	03	DÉFIS	Programmes d'études adaptés Démarche éducative favorisant l'intégration sociale (DEFIS)
	04	Programme DIP	Programme destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle profonde
	06	Programme éducatif CAPS	Programme éducatif CAPS
Raison de l'aide à la pension ou au déplacement	01	Programme particulier de formation	Élève inscrit dans un programme particulier de formation.
	02	Élève déclaré EHDA	
	03	Disponibilité des services	

Domaine	Valeur	Signification	Description
	04	Attestation de formation professionnelle	Élève inscrit dans un programme d'attestation de formation professionnelle.
	05	Langue d'enseignement	
	06	Raisons humanitaires	
	07	Autre raison	Autre raison non prévue
Rang cinquième	1	1 ^{er} rang cinquième	
	2	2 ^e rang cinquième	
	3	3 ^e rang cinquième	
	4	4 ^e rang cinquième	
	5	5 ^e rang cinquième	
Régime pédagogique de sanction	A1	Régime A1	
	A2	Régime A2	
	A3	Régime A3	
	J1	Régime J1	
	J2	Régime J2	
	J3	Régime J3	
	J4	Régime J4	
	J5	Régime J5	
	P1	Régime P1	
	HR	Hors régime pédagogique	
Regroupement EHDA	01	Soutien à l'enseignant et à l'élève	Intégration à une classe ordinaire avec soutien à l'enseignant et à l'élève.
	02	Soutien à l'élève	Intégration à une classe ordinaire avec participation à une classe-ressource ou avec soutien à l'élève.
	03	Classe spéciale homogène	Classe spéciale homogène qui regroupe des élèves d'une seule grande catégorie de difficultés.
	04	Classe spéciale hétérogène	Classe spéciale hétérogène qui regroupe des élèves de plus d'une grande catégorie de difficultés.
	05	École spéciale	École spéciale où plus de 50 p. 100 des élèves sont considérés comme des élèves en difficulté dans l'ordre d'enseignement en question.
	06	Scolarisation en centre d'accueil	Scolarisation en centre d'accueil.
	07	Scolarisation en centre hospitalier	Scolarisation en centre hospitalier pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire de se rendre à l'école.
	08	Scolarisation à domicile (selon l'article 15.1)	Scolarisation à domicile pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire de se rendre à l'école.
Résultat	ABN	Abandon	
Voir Tableau en annexe de la Procédure « Gérer les résultats »	ABS	Absence	
	ECH	Échec	
	EQU	Équivalence	
	RIN	Résultat incomplet	
	SUC	Succès	
Secteur d'enseignement	JE	Jeunes	
	AD	Adultes	
Service d'enseignement FGA	01	Soutien pédagogique	
	02	Alphabétisation	
	03	Présecondaire	
	04	Premier cycle du secondaire	
	05	Second cycle du secondaire	
	06	Intégration sociale	
	07	Intégration socioprofessionnelle	
	08	Francisation	
	09	Préparation à la formation professionnelle	
	10	Préparation aux études postsecondaires	
Session de l'épreuve	1	Janvier	
	2	Février	
	3	Mars	
	4	Avril	
	5	Mai	

Domaine	Valeur	Signification	Description
	6	Juin	
	7	Juillet	
	8	Août	
	9	Septembre	
	10	Octobre	
	11	Novembre	
	12	Décembre	
Session d'obtention du résultat	1	Janvier	
	2	Février	
	3	Mars	
	4	Avril	
	5	Mai	
	6	Juin	
	7	Juillet	
	8	Août	
	9	Septembre	
	10	Octobre	
	11	Novembre	
	12	Décembre	
Sigle de système	CHA	Charlemagne	
Source de financement	01	Ministère	
	02	Ministère-Enveloppe dédiée	
	03	Autofinancement-Élève	
	04	Autofinancement-OS	
	05	Autofinancement-Industrie	
	06	MESS	
	07	MIDI	
	08	Autres min. provinciaux	
	09	Autres min. fédéraux	
	10	Autre - Gouvernement régional	
Statut linguistique	AM	Autres langues amérindiennes	
	AN	Anglais	
	CR	Cri	
	FR	Français	
	IN	Inuktitut	
	NA	Naskapi	
Transport scolaire	01	Transport exclusif matin et soir, selon la norme de l'organisme	Transport, de la rentrée le matin et de la sortie le soir, effectué par des véhicules servant exclusivement à l'effectif désigné par une installation d'enseignement du secteur privé ou par une commission scolaire autorisée.
	02	Transport exclusif matin, midi et soir, selon la norme de l'organisme	Transport, de la rentrée le matin, de la sortie le soir et du midi, effectué par des véhicules servant exclusivement à l'effectif désigné par une installation d'enseignement du secteur privé ou par une commission scolaire autorisée.
	03	Transport intégré matin et soir, selon la norme de l'organisme	Transport, de la rentrée le matin et de la sortie le soir, effectué par des véhicules respectant des parcours déterminés de transport en commun et qui ne sont pas exclusivement réservés à l'effectif désigné par une installation d'enseignement du secteur privé subventionnée ou par une commission scolaire autorisée.
	04	Transport intégré matin, midi et soir, selon la norme de l'organisme	Transport, de la rentrée le matin, de la sortie le soir et du midi, effectué par des véhicules respectant des parcours déterminés de transport en commun et qui ne sont pas exclusivement réservés à l'effectif désigné par une installation d'enseignement du secteur privé subventionnée ou par une commission scolaire autorisée.

Domaine	Valeur	Signification	Description
	05	Transport le midi seulement, selon la norme de l'organisme	Transport effectué à la fin de l'avant-midi ou au début de l'après-midi. Les enfants de l'éducation préscolaire ou les élèves désignés « EHDA » , dont les cours quotidiens commencent ou finissent le midi, sont considérés comme transportés matin et soir.
	06	Transport matin et soir dans une zone dangereuse	
	07	Transport périodique	Transport des élèves qui, pour des raisons de distance, n'utilisent pas le service de transport scolaire matin et soir. Ce transport est organisé, au gré de la commission scolaire autorisée, soit les fins de semaine, soit sur une base bimensuelle, soit sur une base mensuelle ou selon toute autre fréquence.
	08	Allocation aux parents	
Type d'adresse	M	Municipale	
	P	Postale	
Type d'aide à la pension ou au déplacement	D	Aide au déplacement	
	P	Aide à la pension	
Type d'autre mesure		Voir « Autres mesures »	
Type d'entente entre organismes	01	Scolarisation	Entente conclue entre deux organismes dans le but de dispenser l'enseignement à un élève.
	02	Délégation du transport scolaire	Entente conclue entre deux organismes scolaires dans le but de déléguer la responsabilité du transport scolaire offert à l'élève.
	03	Service de garde	Entente conclue entre deux organismes scolaires dans le but de déléguer la responsabilité des services de garde offerts à l'élève. Cette valeur ne s'applique qu'à la formation générale des jeunes.
	08	Autochtones	
	09	Hors réseau, scolarisé hors du Québec	
	10	Scolarisation entre installations privées	
	11	Effectif référé	
	12	Autorisation de programme	
	13	Concomitance FG	
	14	Autochtone sans entente	
Type d'exigence de la règle	CR	Cours à obtenir	
	ND	Nbr compétences requises	
	TC	Tous les cours	
	TE	Toutes les étapes	
	UM	Unités maximum	
	UR	Unités à obtenir	
Type d'utilisation de l'adresse	011	Adresse de domicile	
	012	Adresse de pension	
	021	Adresse de correspondance	
	026	Adresse de correspondance temporaire	
	027	Adresse de correspondance du deuxième parent	
Type de clientèle	01	Clientèle formée hors Québec	
	02	Clientèle formée au Québec	
Type de contrôle	01	Sous-entente	
	02	Conflit localisation	
	03	Aide à la pension/déplacement	
	04	Dépassement d'âge maximal	
	05	Dépassement de 900 heures	
	06	Statut de résident	
	07	Non admis ensei. en anglais	
	08	Nouveau cas EHDA	
	09	Alourdissement EHDA	
	11	Cours sanctionné +1 fois	
	12	Cond. admission non confirmées	
	13	Accueil/Soutien appr. français	
	14	Seuil min. heures par semaine	

Domaine	Valeur	Signification	Description
	15	Autochtone	
	16	Hors territoire compétence	
	17	Métier semi-spéc. non conforme	
	19	Vérif. externe FGJ	
	20	Vérif. externe FGA	
	21	Vérif. externe FP	
	22	Déclarations en attente	
	23	Mise à jour hors période	
Type de déclaration	FIN	Financement	Sert à identifier la déclaration de financement (dite "déclaration au 30 septembre") pour la FGJ.
	FRE	Fréquentation	En FGJ, cette valeur doit être utilisée pour une déclaration en cours d'année scolaire par un organisme scolaire différent de celui qui a déclaré la présence au 30 septembre. Pour la FGA et la FP, elle concerne toutes leurs déclarations.
	SAN	Sanction	Cette valeur permet exclusivement de transmettre des résultats, en FGJ, au dossier de l'élève pour un cours d'été, un examen (entre autres de janvier et juin) ou un résultat antérieur à 2 ans.
Type de demande de service	TRA	Transaction	
	FIC	Fichier	
	LIS	Liste ou rapport	
Type de diplôme	AENS	Attest. équiv. niv. scolarité	Attestation d'équivalence de niveau scolarité
	AEP	Attest. études prof.	Attestation d'études professionnelles
	AFP	Attest. formation professionn.	Attestation de formation professionnelle
	AFPT	Attest. form. profess. trans.	Attestation de formation professionnelle de transition
	ASP	Attest. spécialisation prof.	Attestation de spécialisation professionnelle
	CEES	Certificat équiv. études sec.	Certificat d'équivalence d'études secondaires
	CEP	Certificat études professionn.	Certificat d'études professionnelles
	CFER	Certif. form. entrep. récupér.	Certificat de formation en entreprise et récupération
	CFISA	Certif. ins. sociopr. adultes	Certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes
	CFMS	Certificat métier semi-spéc.	Certificat de formation à un métier semi-spécialisé
	CFPT	Certificat prép. au travail	Certificat de formation préparatoire au travail
	CLAS	Niv. obtenu form. générale	Niveau obtenu en formation générale
	CS4	Certificat étud. 4e secondaire	Certificat d'études de 4e secondaire
	DEP	Diplôme d'études professionn.	Diplôme d'études professionnelles
	DES	Diplôme études secondaires	Diplôme d'études secondaires
	DESM	Diplôme études secondaires	Diplôme d'études secondaires en formation professionnelle
	ECF	Lettre d'équivalence	Lettre d'attestation d'équivalence de la 5e secondaire
	FGNH	Formation gén. non harmonisée	Formation générale non harmonisée
	FPNH	Formation prof. non harmonisée	Formation professionnelle non harmonisée
	ISPJ	Certif. inser. socio. jeunes	Certificat de formation en insertion sociale et professionnelle des jeunes
	ISPJT	Cert. ins. socio. jeune trans.	Formation en insertion sociale et professionnelle des jeunes de transition
	PC	Professionnel court	Professionnel court
	PCS	Professionnel court supplém.	Professionnel court supplémentaire
	PL	Professionnel long	Professionnel long
	PLS	Professionnel long supplém.	Professionnel long supplémentaire
	TDG	Test de Développement Général	Test de Développement Général
	TEQ	Terminal équivalent	Terminal équivalent
Type de parcours		Voir « Parcours »	
Type de production	01	Production laitière	
	02	Production porcine	
	03	Production bovine	
	04	Production caprine	

Domaine	Valeur	Signification	Description
	05	Production ovine	
	90	Production mixte	
	99	Autre production	
Type de programme particulier	0101	Athlétisme	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0102	Badminton	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0103	Baseball	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0104	Basketball	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0105	Biathlon	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0106	Boxe	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0107	Canoë-kayak vitesse	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0108	Curling	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01'
	0110	Escrime	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0111	Golf	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0112	Gymnastique artistique	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0113	Haltérophilie	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01'
	0114	Hockey sur glace	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01'
	0115	Judo	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0116	Nage synchronisée	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0117	Natation	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0118	Patinage artistique	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0119	Patinage de vitesse	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0120	Plongeon	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0121	Quilles	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01'
	0122	Ski alpin	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0123	Ski de fond	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0124	Soccer	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0125	Softball	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0126	Sports cyclistes	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0127	Tennis	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0128	Tennis de table	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0129	Volley-ball	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0130	Handball	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0131	Sports équestres	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0132	Triathlon	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0133	Football	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01'
	0134	Conditionnement physique	Permis avec la catégorie de programme particulier suivante : '01'
	0135	Multisports	Permis avec la catégorie de programme particulier suivante : '01'
	0136	Tir à l'arc	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'

Domaine	Valeur	Signification	Description
	0137	Taekwondo	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0138	Surf des neiges	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0140	Karaté	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0141	Waterpolo	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0142	Ringuette	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0143	Cirque	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01'
	0144	Voile	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0145	Ski acrobatique	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0146	Kung Fu	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01'
	0147	Cheerleading	Permis avec la catégorie de programme particulier suivante : '01'
	0148	Santé plein air	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01'
	0149	Squash	Permis avec la catégorie de programme particulier suivante : '01'
	0150	Hockey Bantam AA	Permis avec la catégorie de programme particulier suivante : '10'
	0151	Hockey Midget AAA	Permis avec la catégorie de programme particulier suivante : '10'
	0152	Hockey Midget Espoir	Permis avec la catégorie de programme particulier suivante : '10'
	0153	Hockey LHJMQ	Permis avec la catégorie de programme particulier suivante : '10'
	0154	Gymnastique	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '01' et '10'
	0155	Gymnastique Trampoline	Permis avec la catégorie de programme particulier suivante : '10'
	0156	Dek Hockey	Permis avec la catégorie de programme particulier suivante : '01'
	0157	Lutte olympique	Permis avec la catégorie de programme particulier suivante : '10'
	0158	Hockey Bantam AAA	Permis avec la catégorie de programme particulier suivante : '10'
	0159	Hockey féminin	Permis avec la catégorie de programme particulier suivante : '10'
	0160	Soccer CNHP	Permis avec la catégorie de programme particulier suivante : '10'
	0161	Rugby	Permis avec la catégorie de programme particulier suivante : '01'
	0162	Hockey Pee-wee AAA	Permis avec la catégorie de programme particulier suivante : '10'
	0163	Aviron	Permis avec la catégorie de programme particulier suivante : '01'
	0164	Escalade	Permis avec la catégorie de programme particulier suivante : '01'
	0201	Art dramatique	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '02' et '11'
	0202	Arts plastiques	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '02' et '11'
	0203	Chant, chorale	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '02' et '11'
	0204	Danse	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '02' et '11'
	0205	Musique	Permis avec les catégories de programme particulier suivantes : '02' et '11'
Type de service de formation	01	Fréquentation	L'élève participe au cours dans le cadre d'une fréquentation régulière.
	03	Acquis extrascolaire	
	04	Autodidacte	
	05	Formation à distance	
	06	Sans service	Ne fait référence à aucun service rendu à l'élève, par exemple une équivalence.
	07	Examen seulement	

Domaine	Valeur	Signification	Description
	08	Examen de reprise	
Type de service de garde	01	Régulier	Enfant de maternelle 4 ans ou 5 ans et du primaire gardé au moins deux périodes partielles ou complètes par jour, trois jours par semaine. L'immeuble de service de garde est requis dans cette situation.
	02	Sporadique	Enfant inscrit de façon sporadique en services de garde. L'immeuble de service de garde est requis dans cette situation.
	03	Surveillance du midi non régie	Surveillance du midi non régie par les services de garde. L'immeuble de service de garde est non requis dans cette situation.
Type de transaction	DJ	Déclaration en FGJ	
	DA	Déclaration en FGA	
	DP	Déclaration en FP	
	AD	Adresse sur le dossier de l'élève	
	AA	Adresse sur l'aide à la pension ou au déplacement	
	PC	Participation aux cours en FGA	
	IJ	Inscription en FGJ	
	UJ	Résultat d'épreuve unique en FGJ	
	RJ	Résultat local en FGJ	
	RA	Résultat local en FGA	
	RP	Résultat local en FP	
	EA	Équivalence en FGA	
	SA	Déclaration de service en FGA	
	SP	Déclaration de service en FP	
Type de transport scolaire		Voir « Transport scolaire »	